



Arrens-Marsous



Bulletin municipal
Décembre 2022



SOMMAIRE

- ▶ Le mot du Maire
- ▶ C'était il y a 50 ans : la fusion entre Arrens et Marsous
- ▶ Les réseaux d'eau potable et d'eaux usées
- ▶ L'extinction de l'éclairage public
- ▶ Les travaux réalisés
- ▶ Les projets en cours
- ▶ Le projet du col du Soulor
- ▶ Les Etablissements APF du Val d'Azun recrutent !
- ▶ Appel des Sapeurs Pompiers Volontaires
- ▶ Les Journées du Patrimoine
- ▶ « Terre de Jeux 2024 »
- ▶ Les animations et festivités à venir
- ▶ Information de la Communauté de Communes
- ▶ Mémento des renseignements utiles





LE MOT DU MAIRE

Fanou et Laurent nous ont quittés. Natifs d'Arrens-Marsous, ils étaient très impliqués dans la vie de notre village, tant aux niveaux agricole et professionnel (agriculteur local et agent de la commune), qu'aux niveaux sportif et festif (football, rugby, Comité des fêtes, chants). La joie de vivre.

De la part de tous les habitants, nous souhaitons beaucoup de courage aux familles. Nous devons continuer sans eux, mais sans les oublier.

Malgré le contexte économique actuel, la Municipalité s'emploie à veiller à la bonne santé du budget communal.

Sur les investissements réalisés cette année, les versements des subventions allouées par l'Europe et la Région sur nos projets ont été reportés à l'an prochain. Le montant total attendu est d'environ 190 000 € .

Par ailleurs, les compensations de l'État, notamment liées à la suppression de la taxe d'habitation, tendent à diminuer.

A partir de l'année 2023, les financements européens et régionaux seront ciblés et priorités sur les projets structurants, en particulier liés aux économies d'énergie. Les opérations de construction de structures, de rénovation et d'aménagements des bâtiments publics seront ainsi concernées (logements sociaux, écoles, micro-crèches...).

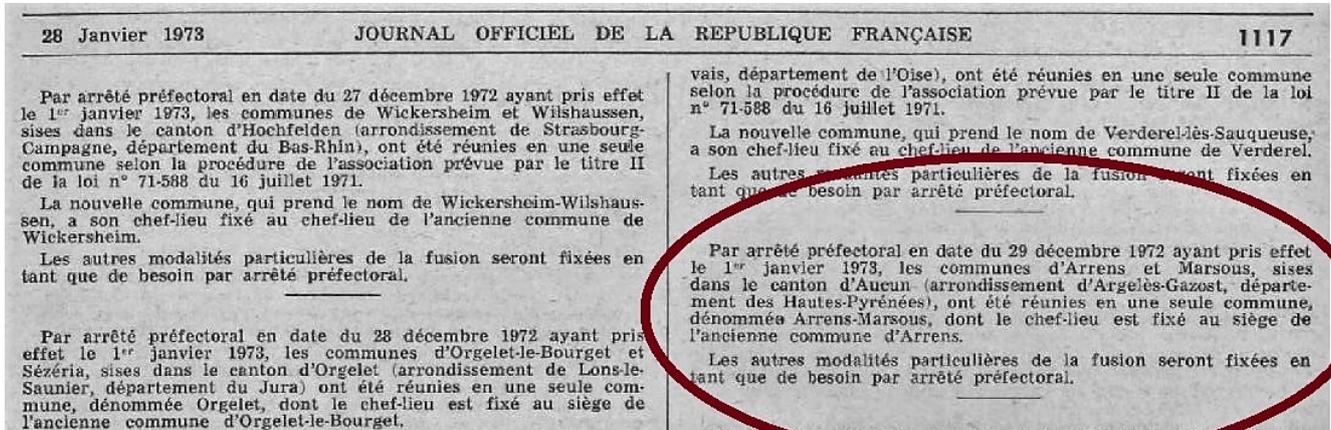
Fort de ces constats, le Conseil Municipal continuera de veiller à la maîtrise des coûts de fonctionnement et des taux d'imposition communaux.

Au nom de toute mon équipe municipale, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année. Nous aurons le plaisir de nous retrouver le vendredi 6 janvier 2023, dès 18h30 à la salle des fêtes, pour le verre de l'amitié, à l'occasion de la nouvelle année.

Jean-Pierre CAZAUX
Maire d'Arrens-Marsous

► C'était il y a 50 ans : la fusion entre Arrens et Marsous

Le 1^{er} janvier 1973, les deux anciennes communes d'Arrens d'une part et de Marsous d'autre part fusionnaient officiellement pour former la commune que l'on connaît actuellement, Arrens-Marsous.



La fusion est intervenue après plus d'un an de questionnement et de réflexions de la part de chacun des deux conseils municipaux. Elle a engendré, certains s'en rappellent, de très nombreuses soirées animées dans les cafés des villages et des discussions enflammées lors des réunions de famille.

Un argument souvent évoqué en faveur de la fusion fut la simplification administrative et la diminution des frais pour la gestion des territoires indivis et des syndicats qui existaient à l'époque (syndicat du col du Soulor, syndicat pastoral...).

Au final, la fusion simple (selon les termes de la loi du 16 juillet 1971) a été votée lors de la séance du 23 décembre 1972 du conseil municipal d'Arrens et lors de la séance du 24 décembre 1972 du conseil municipal de Marsous.

Une convention signée par les 2 maires en exercice précisait certaines modalités de fonctionnement de la nouvelle commune. Elle prévoyait entre autre :

- le maintien d'une mairie annexe et d'un service d'état civil à Marsous ;
- la fermeture de l'école de Marsous et l'organisation d'un service de ramassage scolaire entre Marsous et Arrens ;
- le maintien de tous les employés communaux ;
- un sectionnement électoral (*voir plus loin*).

Du 1^{er} janvier 1973 jusqu'aux élections municipales de 1977, le conseil municipal de la nouvelle commune comptait tous les élus de Marsous et d'Arrens, soit 24 membres. Cela a conduit le Maire à demander l'autorisation de tenir les séances du conseil dans la salle de réunion du Syndicat d'initiative, la salle de la mairie étant trop petite.

► Les réseaux d'eau potable et d'eaux usées

LE CAPTAGE ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :

C'est bien connu, à la source, l'eau ne coûte rien. Mais une fois captée, stockée, traitée et transportée dans des pressions acceptables et enfin distribuée, elle atteint un coût de revient qui, jusqu'à présent, reste assez bien maîtrisé sur notre commune.

Notre réseau communal comprend :

- **4 captages d'eau** : Boey-Debat, Reine Hortense, Artigaux, Saucède. Un captage est à l'étude sur le col des Bordères (Les Aulhès) et un autre n'est plus utilisé à Marsous (Broca) ;
- **80 kilomètres de conduites** en fonte, acier ou PVC de différents diamètres. Les gros diamètres permettent de développer une défense incendie directe. Deux réservoirs enterrés de 120 m³ complètent cette défense incendie à Marsous et au Soulor ;
- **7 stations de chloration** qui répartissent le chlore sur tout le linéaire du réseau. Ce traitement obligatoire est très contrôlé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ;
- **2 surpresseurs** rendent possible l'alimentation des zones trop élevées par rapport au réseau principal ;
- **590 points de livraison** gérés sur l'ensemble de la commune, en grande majorité pour l'adduction d'eau potable des résidences principales et secondaires.



Le réservoir du captage de la Reine Hortense

La municipalité est responsable du réseau d'eau potable, mais elle en confie l'entretien et la surveillance de la qualité de l'eau à l'entreprise Suez qui participe également à la recherche de fuites, à la maintenance du réseau et au remplacement des compteurs vétustes.

Nous sommes tenus de présenter un rendement de réseau supérieur à 65% à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, sinon nous sommes fortement pénalisés. C'est-à-dire que les deux tiers de l'eau prélevée dans le milieu naturel doivent être distribués et facturés aux 590 abonnés.

Cela laisse peu de place aux fuites du réseau ; celles-ci sont souvent insidieuses et n'apparaissent à la surface que dans de rares cas. Il est donc indispensable de veiller à l'apparition de zones humides ou de bruit que peut occasionner le débit de fuite.

Des compteurs de sectorisation installés cet automne vont nous permettre d'analyser les débits dans plusieurs secteurs du village. Les débits ainsi mesurés sont télétransmis en permanence à Suez. Le seuil minimal de débit mesuré correspond en général au débit de fuite du quartier concerné.

La ressource en eau sur notre commune reste correcte même cette année, malgré une sécheresse record qui intervient après une année 2021 déjà déficitaire en pluviométrie.

Les principales alimentations n'ont pas failli ; la source de la Reine Hortense alimente essentiellement les bourgs d'Arrens et de Marsous ; elle est complétée par l'eau de la source de Boey-Debat dès que l'été arrive avec son pic de consommation.

La source des Artigaux est certainement la plus fragile. Son débit, très restreint cet automne, ne permet pas la moindre fuite sur ce réseau qui va devoir évoluer rapidement car nous avons de plus en plus de difficultés à assurer l'alimentation du haut de ce quartier.

Les analyses physico-chimiques sont régulières et très souvent satisfaisantes, mais il peut arriver que la présence de bactéries nécessite une chloration supplémentaire. Un nouveau contrôle est alors demandé par l'ARS dans les jours suivants.

Nos différentes sources délivrent une eau assez faiblement minéralisée : c'est une particularité de nos eaux de montagne qui ne traversent pas assez de couches de minéraux.

Quelques points de livraison ont fait l'objet de remarques de turbidité. Ces points singuliers feront l'objet de purges régulières du réseau pour essayer de limiter ce phénomène.

Une attention particulière doit être portée à toute manœuvre sur la conduite principale de Boey-Débat qui sert de complément à l'alimentation du village et nécessite une purge de plusieurs heures avant sa connexion au réseau.

En 2023, nous devons encore améliorer le rendement du réseau en réduisant les fuites notamment sur des réducteurs de pression installés sur la conduite qui descend du captage de la Reine Hortense. Le schéma directeur des eaux potables sera finalisé au mois d'octobre prochain et permettra de prioriser les travaux futurs.

Des travaux seront réalisés sur la conduite des Artigaux afin de sécuriser l'approvisionnement de ce quartier. La source des Auhès devrait être canalisée pour desservir le col des Bordères.

LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES :

Deux types d'assainissement sont présents sur notre commune :

- **L'assainissement individuel** concerne les habitations et granges isolées. Il est contrôlé par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Ces installations font l'objet de contrôles périodiques et les écarts par rapport à la réglementation sont surveillés et se réduisent progressivement.
- **L'assainissement collectif** concerne toute la zone urbanisée qui est reliée au réseau d'eaux usées dirigées vers la station d'épuration située à Marsous. Cette unité de traitement mise en service en 2015 peut traiter les effluents d'une population de 2 300 habitants. Ce dimensionnement permet de tenir compte des variations saisonnières de population, mais plus ce chiffre est élevé, plus les installations se complexifient.



Les suivis de performance font l'objet de contrôles mensuels et de plusieurs visites annuelles par différents services de l'état (SATESE, DDT, OFB...)

Les eaux usées arrivant à la station sont épurées de la façon suivante :

- les éléments solides sont retenus (cailloux, graviers, bouteilles et parfois même boule de pétanque ! ...)
 - les éléments indésirables sont filtrés au travers d'un dégrilleur (lingettes, masques respiratoires, chiffons...)
 - les sables sont séparés par décantation ;
 - les graisses domestiques qui flottent sont écrémées ;
- (Ces sables et ces graisses font l'objet d'enlèvements réguliers et sont retraités par l'entreprise Suez.)*
- les liquides chargés sont oxygénés et brassés, puis **les bactéries se mettent au travail** ;
 - les liquides sont clarifiés en séparant les boues et les eaux de plus en plus claires ;
 - les eaux traitées peuvent alors être redirigées vers la rivière ;
 - les boues collectées sont envoyées vers une presse qui les déshydrate et les rend acceptables pour être réutilisées ;
 - des bennes collectent cette matière et sont régulièrement évacuées et remplacées.

Chaque année, près de 30 tonnes de ces déchets sont produits et vont enrichir des terres agricoles en respectant un plan d'épandage géré sur le plan départemental.

En entrée et en sortie de station, un dispositif de prélèvement automatique d'échantillons permet à l'administration d'effectuer des contrôles permanents.

Aujourd'hui ces contrôles révèlent un bon fonctionnement général de la station, mais quelques paramètres anormaux sont pointés du doigt par la DDT :

Il arrive trop d'eaux claires dans notre réseau :

Les apports varient fortement avec la pluviométrie et trop d'eaux pluviales sont dirigées vers les égouts. Cela augmente considérablement le fonctionnement de tous les éléments de la station, l'usure est plus rapide que prévu et les charges d'exploitation s'envolent.

Les eaux pluviales doivent rester les plus naturelles possible avant de rejoindre la rivière et n'ont rien à faire dans ce dispositif. Les gouttières de maison doivent être reliées à une collecte d'eau pluviale ou dirigées sur un puisard.

Des graisses non domestiques apparaissent dans les analyses :

Ces produits ne sont pas biodégradables et altèrent le bon fonctionnement du processus d'épuration en détruisant les bactéries... Les solvants, peintures, huiles de friture ou hydrocarbures et tous les produits acides produisent les mêmes effets.

Ces liquides agressifs provoquent des réactions chimiques qui, dans certains cas, peuvent produire du gaz H₂S (hydrogène sulfuré avec la même odeur que le gaz de ville) et provoquer la formation d'acide chlorhydrique qui attaque tout le réseau de collecte et la station d'épuration.

Ces produits n'ont pas leur place dans l'assainissement, la déchetterie est là pour favoriser leur recyclage.

En 2021, la commune a dépensé plus de 40 000 € en entretien de la station et nous continuons à investir pour améliorer et simplifier son fonctionnement. Nous avons réduit considérablement la part d'eau potable consommée en rétablissant la fonction d'eau industrielle utilisée pour la presse et le nettoyage de la station.

L'évacuation des boues a été simplifiée pour éviter des charges récurrentes d'entretien, tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

D'ailleurs, nous tenons à saluer l'implication des agents des services techniques de la commune dans le fonctionnement de la station d'épuration.

L'instauration d'un forfait sur l'assainissement permet de mieux répartir les efforts financiers sur l'ensemble des habitations raccordées à ce réseau en faisant participer un peu plus les résidents occasionnels de la commune qui ont conduit à ce dimensionnement des installations. Cela limite l'impact sur le prix du m³ d'eau épurée.

En 2022, la commune a fait réaliser une étude qui définit un schéma directeur du réseau de collecte des eaux usées.

Des inspections visuelles par caméra, des injections de fumées et des mesures de débit (y compris la nuit) ont permis d'effectuer un état des lieux complet.

Ce document indispensable permettra d'obtenir des subventions en cas de travaux. Il fait apparaître l'état du réseau avec ses faiblesses liées essentiellement à son grand âge (environ 60 ans sur Arrens et 50 ans sur Marsous). Des zones devront être réparées en priorité et ce réseau sera un poste important de dépenses dans les prochaines années.

Ces déchets que l'on ne doit absolument pas jeter dans les toilettes :

- les tampons et protections périodiques,
- les lingettes,
- les cotons-tiges,
- les rouleaux de papier toilette,
- les médicaments,
- les préservatifs,
- les lentilles de contact,
- la peinture,
- les huiles et graisses alimentaires,
- la litière pour chat,
- les « petits déchets » : le fil dentaire, les mégots, les chewing-gums, les cheveux...

(Ces déchets de petite taille sont tout aussi dangereux parce qu'ils passent facilement au travers des grilles de filtrage. S'ils s'agglomèrent ensemble, ils peuvent également obstruer les canalisations.)

Pourquoi ? :

Ces déchets bouchent les canalisations, obstruent les grilles de filtrage des stations d'épuration et peuvent créer des débordements. Ils laissent également dans l'eau des substances nocives et des résidus qui ne peuvent pas être traités par les services d'assainissement ou qui demandent un travail beaucoup plus long.

(Source CIE : Centre d'Information sur l'Eau)

Le 1^{er} janvier 2026, les compétences eaux et assainissement devraient être transférées à la communauté de commune. Cela rendra plus délicat la gestion des investissements car bien d'autres communes des Vallées des Gaves sont en retard sur le développement des réseaux.

Actuellement, le budget eau et assainissement est abondé par le budget principal de la commune afin d'absorber des investissements précédents sans trop impacter le coût du mètre cube. Cela ne sera plus possible si l'on perd la compétence eau et assainissement.

► L'extinction de l'éclairage public

Le 4 avril dernier, le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une extinction de l'éclairage public la nuit afin de diminuer notre consommation électrique et par voie de conséquence de réduire le coût de nos dépenses énergétiques.

La mise en œuvre de cette décision est maintenant effective et nos lampadaires sont éteints entre minuit et 6h00 du matin.

Le territoire de notre commune fait partie de la Réserve International de Ciel Etoilé (RICE) du Pic du Midi. Aussi, toute action permettant de limiter la pollution lumineuse est bienvenue, car préserver la qualité de la nuit est indispensable aux observations astronomiques.

C'est d'ailleurs pourquoi nous nous étions engagés depuis plusieurs années dans un programme de remplacement de l'éclairage public. L'extinction décidée cette année vient ainsi renforcer cette politique.

En limitant la pollution nocturne, nous faisons également un geste en faveur de la faune souvent gênée ou désorientée par les halos lumineux.

Une fois n'est pas coutume, quand économie, science et écologie vont dans le même sens, on aurait tort de ne pas en profiter.



► Les travaux réalisés

Au moment de la rédaction de ce bulletin, le Pont Gros à Marsous était en cours de reconstruction.

Dès sa mise en service, ce nouvel ouvrage permettra la circulation en toute sécurité de tout type de véhicule.



Un enrochement détérioré sur la rive droite du ruisseau du Hoo a été repris.

Il soutient la fin de la voie communale de la rue du Gabizos.

Des travaux ont été réalisés sur le chemin qui mène au captage et au réservoir d'eau de la Reine Hortense (recharge du chemin et canalisation des eaux de ruissellement).

2 autres chemins ont bénéficié de travaux : le départ du chemin vers le pylône du relais TV et téléphonie du col des Bordères et la partie communale du chemin de Predouset.



Les sanitaires de la Maternelle

Les locaux scolaires ont été réorganisés afin de donner plus d'espace à l'école maternelle ainsi qu'au centre de loisirs.

Pour cela, les classes maternelles et CE2/CM ont été inversées. Cela a nécessité des travaux de réaménagement qui ont surtout concerné les blocs sanitaires.

Des études sont en cours sur un projet de rénovation thermique de l'école (isolation et mode de chauffage). Ce bâtiment est équipé d'une chaudière au fuel.

► Les projets en cours

LE PROJET « MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES + PÔLE DE SERVICES » :

Depuis sa présentation dans le dernier bulletin municipal, ce projet a bien évolué. Le cabinet d'architecture Pozada de Lourdes a travaillé sur les plans des bâtiments, les demandes de subventions ont été formulées auprès des différents financeurs (CAF, MSA, Département, Région, Etat) et le permis de construire a été déposé.

LE PROJET DE L'EDELWEISS :

Pour mener à bien cette réhabilitation de l'ancien hôtel de l'Edelweiss en logements d'accueil pour personnes âgées autonomes, ainsi qu'en logements locatifs à l'année, la commune et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie ont sollicité l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées qui va inclure ce projet dans son programme.

L'OPH65 est un organisme public départemental qui construit, réhabilite et gère des logements sociaux proposés à la location et à la vente.

De plus, la convention avec l'EPF (qui achète les bâtiments pour le compte de la commune) a été modifiée pour permettre l'acquisition de la maison située à proximité et de l'inclure dans le projet.

► Le projet d'aménagement du col du Soulor

Les atouts du col du Soulor sont nombreux : route emblématique du Tour de France, belvédère majeur pour l'observation des oiseaux migrateurs, espace naturel remarquable, site d'estives dans une véritable tradition pastorale.

C'est un lien entre plusieurs territoires : 2 communes (Arrens-Marsous et Arbéost), 2 communautés de communes (Pyrénées Vallées des Gaves et Pays de Nay), 2 départements (Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques), 2 régions (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine).

Le col est un lieu de passage ouvert sur tous ces territoires. Il était nécessaire de réfléchir à un aménagement pour réhabiliter et mettre en valeur ce site majestueux afin de permettre aux personnes qui le traversent de s'y arrêter et d'y passer du temps.



Voici les grandes orientations de ce projet :

- la mise en valeur des deux espaces : col du Soulor et plateau de la Tachouère ;
- l'intégration des stationnements pour redonner au site sa qualité d'espace naturel ;
- la réhabilitation du bâtiment du col afin de créer un espace d'accueil ;
- l'aménagement d'un réseau de cheminements sur les différentes thématiques du site.

Le projet est porté administrativement, techniquement et financièrement par les deux communautés de communes, avec des subventions des différentes collectivités territoriales (départements, régions) et de l'État.



Le cabinet d'architecte désigné travaille actuellement sur le projet.

► Les établissements APF du Val d'Azun recrutent !

L'Association APF France handicap en quelques mots :



APF France Handicap est une des plus grandes associations françaises reconnue d'utilité publique qui œuvre pour la défense et la représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Créée en 1933, connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France, APF France Handicap rassemble aujourd'hui 100 000 acteurs : adhérents, élus, salariés, bénévoles et volontaires, usagers, sans compter ses dizaines de milliers de donateurs, et sympathisants.

APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

Les établissements du Pôle du Val d'AZUN en quelques mots :

L'Etablissement d'Accueil Médicalisé Jean Thébaud

La date de création de l'EAM (1992) n'est pas significative de l'origine de l'établissement, ni représentative de sa longue histoire et des importantes évolutions dont il est issu. Un certain nombre de personnes sont accueillies depuis leur enfance et les équipes se sont adaptées au fur et à mesure à l'évolution de leur besoin.

L'EAM intègre trois fortes particularités inscrites dans son mode de fonctionnement :

- L'accueil de publics diversifiés (traumatisés crâniens, infirmes moteur cérébraux, déficients psychiques, déficients psychiques avec troubles associés...);
- Un dispositif d'accueil diversifié : l'accueil permanent (50 places) et l'accueil temporaire (2 places d'accueil temporaire), la possibilité de séjours échanges, de stages d'évaluation d'orientation ;
- L'implantation géographique sur 3 sites distants : les unités du CANTOU 1 et 2, du COURET et TRES LAHUNS à Arrens-Marsous, ainsi que l'unité de la VILLA TEILLET à Argelès-Gazost).



La Maison d'Accueil Spécialisée d'Azun

Suite à une restructuration, un nouvel ensemble architectural ouvre ses portes au printemps 2012 : la MAS d'Azun. Anciennement MAS JF Henry, c'est une émanation du Centre Jean Thébaud, historiquement accueilli sur le site de Pouey Laün.



L'établissement accueille 52 usagers au sein de 5 unités de vie sur un seul site. L'accueil de public est également diversifié (traumatisés crâniens, infirmes moteurs d'origine motrice cérébrale, déficients psychiques, déficients psychiques avec troubles associés...).

Les personnes accueillies en MAS ont besoin de soins soutenus et d'une aide totale ou partielle pour tous les actes de la vie quotidienne de par leur grande dépendance physique, psychique et médicale.

Les établissements du pôle disposent d'un environnement paisible et de tout le matériel adapté pour répondre aux besoins des personnes accueillies (rails, lève personnes, fauteuils roulants, véhicules adaptés ...). Une équipe interdisciplinaire avec des compétences complémentaires œuvre au quotidien pour répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies.

Venez rejoindre ces professionnels qui s'impliquent chaque jour auprès des personnes en situation de handicap !

Une large offre d'emplois est possible : CDI, CDD ou Intérim - Postes de jour ou de nuit.

Nos établissements recrutent pour accompagner au quotidien les personnes en situation de handicap, avec des possibilités d'évolution notamment vers une formation diplômante AES (Accompagnant Educatif et Social) en alternance, pour les personnes non diplômées.

- Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 (congés trimestriels soit 18 jours de congés supplémentaires, récupérations de jours fériés).
- Journée continue : pas de coupure
- Semaine de 3 ou 4 jours de travail
- Un week-end sur deux de repos
- Travail en horaires d'internat / week-end
- Covoiturage instauré
- Permis B obligatoire



Compétences spécifiques demandées

- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et au développement de la vie sociale des personnes accueillies conformément au projet d'établissement
- Capacité de donner sens au travail à réaliser dans le cadre de projets personnalisés
- Motivation à intégrer son action dans un travail d'équipe pluridisciplinaire pour la promotion à la santé et le bien-être des usagers
- Mise en place d'animations adaptées au public adulte accueilli.
- Capacité à travailler en équipe interdisciplinaire

**Adressez votre candidature (lettre de motivation + CV)
à l'attention de la Direction du Pôle MAS d'Azun - EAM Jean THÉBAUD
71, route d'Azun ou 2, route d'Aste / 65400 ARRENS-MARSOUS
mas.arrens-marsous@apf.asso.fr / fam.arrens-marsous@apf.asso.fr**

► Appel des Sapeurs Pompiers Volontaires

Le Centre d'Incendie et de Secours d'Arrens-Marsous a besoin de renforcer ses effectifs pour un fonctionnement optimal.

Vous avez plus de 16 ans, vous avez l'esprit d'équipe, vous êtes dynamique et vous souhaitez vous engager au service des autres, n'hésitez pas et contactez le Chef de Centre :

Benjamin Coste au 06.72.73.40.65.

Vous découvrirez un univers varié où de nombreuses compétences techniques sont mises en œuvre, non seulement pour combattre les incendies, mais aussi pour porter secours et assistance chaque fois que l'un d'entre nous est en danger.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter le site du SDIS 65 :

<https://sapeurs-pompiers65.fr/rejoignez-nous/devenez-sapeur-pompier-volontaire/>



► Les Journées du Patrimoine

La journée du patrimoine organisée avec EDF en septembre 2022 sur le thème de l'hydroélectricité a connu un franc succès.

Pour chacun des sites visités en compagnie de personnels EDF (centrale de Tucoy, barrage du Tech, galerie entrée-vanne), nous avons accueillis le maximum de personnes possible matin et après-midi.



Au vu de l'intérêt de cette manifestation, nous prévoyons de poursuivre l'exploration de notre patrimoine communal en 2023 par un week-end dédié aux anciennes mines d'Arrens.

Si vous connaissez (ou avez connu) des personnes ayant travaillé dans ces mines, si vous avez des documents ou témoignages de toutes natures (articles, photos...), merci de contacter Méline à la Mairie d'Arrens-Marsous (05.62.97.02.54).

► « Terre de Jeux 2024 »

La commune a candidaté au label « Terre de jeux 2024 » et l'a obtenu comme d'autres collectivités des Hautes Pyrénées : Comité Départemental Olympique et Sportif, Département des Hautes-Pyrénées, Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, communes de Tarbes, Vic-en-Bigorre, Maubourguet, Bagnères-de-Bigorre, Saint-Lary Soulan et Horgues...

Ce label « Terre de jeux 2024 » a pour but de faire vivre à toutes et à tous les émotions du sport et des jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront en France en 2024.

Dans cette perspective, les labellisés s'engagent, au cours de l'année 2023, à organiser des manifestations favorisant la découverte du sport et de ses valeurs et à promouvoir l'activité physique pour tous.

Nous avons la chance au village d'avoir de nombreuses associations qui ont répondu favorablement à ce challenge. Nous pourrons aussi compter sur la participation des établissements APF épaulés par le Comité Départemental Handisport. L'école d'Arrens-Marsous travaillera également tout au long de l'année sur la thématique du sport et de l'olympisme.

Ensemble, nous avons choisi de réserver **une semaine de l'été 2023, du 15 au 22 juillet**, à l'organisation d'une série d'évènements sportifs, ludiques et festifs :

- le lancement sera fait par le club « La Boule Arrensoise » qui proposera un tournoi de pétanque le samedi 15 juillet ;
- en clôture, nous retrouverons les Esclops d'Azun avec la Manu Lacroix, course pour les enfants le vendredi 21 et les trails des Gabizos le samedi 22 juillet.

Entre ces deux rendez-vous, le programme précis n'est pas encore finalisé à l'heure où nous écrivons ces pages, mais nous savons déjà qu'il y aura au minimum des rencontres sportives / découvertes organisées par le Football Club Pyrénées Vallée des Gaves, le Ski Club d'Azun, le Club des Jeunes d'Azun notamment avec sa section badminton, les clubs de vélo valléens les Aoulhes et l'Union Cycliste du Lavedan. Les chanteurs d'Ets d'Azun viendront également animer une soirée.



Nous souhaitons la participation du plus grand nombre, soit en tant que sportif (sportif accompli ou sportif du dimanche), soit comme public / supporter.

Vous pourrez aussi apporter votre aide en donnant un peu de votre temps aux différentes associations organisatrices.



► Les animations et festivités à venir

Pour les plus jeunes, organisé par les bénévoles de la bibliothèque et suivi d'un goûter :

CINÉ CONTE

LECTURE D'UNE HISTOIRE SUIVIE DE LA PROJECTION DE LOULOU ET LES AUTRES LOUPS

CINÉMA

sam. 17 déc.
15h30

Arrens-Marsous

tarif 4€



le parvis



L'Association des Producteurs et Commerçants du Val d'Azun organise deux marchés de Noël les 21 et 28 décembre.

Vous y trouverez 25 exposants, principalement des artisans locaux pour faire vos emplettes pour vos cadeaux de Noël ou tout simplement pour vous faire plaisir. Quelques producteurs locaux seront également présents (miel, fromage, hydrolats, vins...).

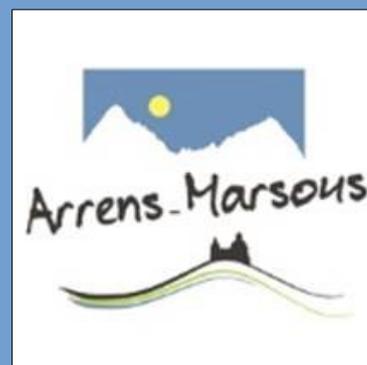
Il y aura quelques surprises qui raviront les pitchouns et les plus grands. Des boissons chaudes rendront la balade encore plus agréable.

Venez nombreux découvrir les réalisations locales !

Le **vendredi 6 janvier**, à partir de **18h30**, nous pourrons de nouveau nous retrouver, à la salle des fêtes, à l'occasion des **vœux de la commune**.

Après deux années d'annulation forcée, nous célébrerons ensemble la nouvelle année au cours d'un moment convivial.

De plus, l'occasion sera belle pour fêter les **50 ans de la fusion d'Arrens et de Marsous** !



► Information de la Communauté de Communes



GESTION DE VOS DÉCHETS en Pyrénées Vallées des Gaves

La communauté de communes vous informe

TRI SÉLECTIF : BIEN TRIER SES EMBALLAGES

☑ Tous les EMBALLAGES MÉNAGERS se jettent dans les bacs et sacs jaunes du tri sélectif ainsi que les PAPIERS, journaux et magazines.

SONT INTERDITS DANS LES BACS ET SACS JAUNES :

- ☒ Les gros cartons de colis (supérieur à la taille d'une boîte à chaussures et boîte à pizza), ils doivent être jetés uniquement en déchèterie ou dans les colonnes à cartons.
- ☒ Les sacs noirs des ordures ménagères.
- ☒ Les objets divers et la vaisselle jetable qui ne sont pas des emballages.
- ☒ Le verre (les emballages en verre, bouteilles, bocaux et flacons, doivent être jetés dans les colonnes à verre, le reste en déchèterie).
- ☒ Les encombrants et déchets verts, à déposer en déchèterie.

Lorsque les bacs jaunes présentent trop de non-conformités, les agents ont pour consigne de collecter ces bacs avec les ordures ménagères pour éviter les surcoûts liés au refus de tri.



▲ DÉCHETS À RISQUE

Les agents de collecte sont exposés régulièrement à des accidents et des risques sanitaires à cause de déchets inappropriés jetés dans le tri sélectif et dans les ordures ménagères : le verre, les produits toxiques, sacs d'excréments et seringues ne doivent pas se retrouver dans les bacs et sacs de collecte !



COMPOSTAGE COLLECTIF

En vue de répondre à la loi portant sur l'obligation du tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024, la communauté de communes accompagne la mise en place de sites de compostage collectif pour les communes et les bailleurs sociaux, de la phase de diagnostic jusqu'au suivi.

Si vous êtes volontaire pour vous investir dans cette démarche, vous pouvez contacter nos services en appelant le 05.62.97.55.18.



INFOS DÉCHÈTERIE ARGELÈS-GAZOST

Ouvert : Du lundi au samedi de 8h30 à 12h & de 13h30 à 17h45

Selon l'actualité et la météo, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés (+ d'infos sur ccpvg.fr).

- ✓ Merci de vous présenter à la déchèterie au moins 15 min avant l'heure de fermeture.
- ✓ Veillez à bien trier vos déchets par catégorie avant votre arrivée.
- ✓ Les agents sont disponibles pour vous conseiller et vous orienter mais n'ont aucune obligation de vous aider - Les usagers sont invités à rester courtois.

▲ LA RUE N'EST PAS UNE DÉCHÈTERIE !

Le service de collecte constate régulièrement, au pied ou dans les bacs verts et jaunes, des déchets qui doivent être amenés en déchèterie et qui ne peuvent être collectés par les camions-bennes. Cet incivisme, en plus de nuire à l'image de nos villages, génère un travail important pour les équipes municipales en charge du nettoyage.

DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE



CARTON DE COLIS



MOBILIER & MATELAS, COUETTE, OREILLER



ÉLECTROMÉNAGER & APPAREILS ÉLECTRONIQUES



VAISSELLE VERRE, MIROIR & CÉRAMIQUE



BIDON DE COMBUSTIBLE & DÉCHETS TOXIQUES



BOIS BRUT & AGGLOMÉRÉ



SAPIN DE NOËL & DÉCHETS VERTS

Pour suivre l'actualité de la communauté de communes : ccpvg.fr | [f /ccpvg](https://www.facebook.com/ccpvg)

► Mémento des renseignements utiles

La bibliothèque :

Située à la Maison de la Vallée, elle est ouverte le mercredi, de 15h00 à 18h00 et le samedi, de 10h00 à 12h00.

Les séances de cinéma :

Salle de projection à la Maison de la Vallée.

- Pendant les vacances scolaires, le mardi et le jeudi, à partir de 20H30.
- Hors vacances scolaires, le vendredi, à partir de 20H30.

(Tarifs des entrées : enfant - de 16 ans → 4 € / étudiant → 5 € / adulte → 6 €)

Les heures d'ouverture :

► **Mairie :**

Du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00.

Contacts : 05.62.97.02.54 ou mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr

► **Agence Postale :** Du mardi au samedi de 9H00 à 11H50.

► **Déchetterie d'Arrens-Marsous :**

Le lundi, le jeudi et le samedi, de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H15.

La communication municipale numérique :

- **Le site internet :** <https://www.arrens-marsous.fr/>
- **La page Facebook :** <https://www.facebook.com/ArrensMarsous/>

